

## Les dispositifs de formation à destination des personnels

La formation initiale et continue des personnels est un des leviers pour favoriser la professionnalisation des personnels. Elle permet de découvrir d'autres façons d'aborder les apprentissages, d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés. Se former permet également de prendre de la distance sur la façon de travailler.

### La formation des enseignants et des équipes éducatives

- **L'école nationale supérieure de la formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)**

Elle a pour mission principale la formation des enseignants des établissements de l'enseignement agricole publics, en formation initiale et continue. S'appuyant sur une circulaire de 2002, sur « la mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit », qui précisait, que les IUFM devaient mettre en place « une information sur le repérage des signes d'alerte et les prises en charge spécialisées, ainsi qu'une formation aux réponses pédagogiques diversifiées nécessaires intégrées à la formation initiale des enseignants du premier et du second degré », l'ENSFEA a organisé des actions sur ce thème à partir de 2004 en formation initiale et à partir de 2005 en formation continue.

Depuis 2015, une formation professionnalisante a été proposée pour des personnes ressources handicap dans les établissements dans le cadre du programme national de formation (PNF). Il s'agit d'une formation de trois semaines visant à professionnaliser des enseignants et des personnels de l'équipe éducative dans le champ du handicap, de l'accueil et de l'accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers.

Depuis 2010, l'ENSFEA, a créé des Groupes d'Animation et de Professionnalisation disciplinaires (GAP « Dys »). Ils permettent de construire des réponses opérationnelles par rapport à des besoins repérés et analysés, avec de modalités d'action adaptées au terrain : production de ressources, actions de formations, mise en place d'expérimentations... Huit enseignants « experts » à l'origine de la création du réseau « Dys » et intervenants pour la plupart dans les formations mises en place au niveau national et régional ont intégré ce GAP. Les deux principaux objectifs du GAP « Dys » sont : « la sensibilisation et la formation des équipes éducatives aux troubles spécifiques des apprentissages et la production et la mutualisation de ressources sur les troubles « Dys » adaptées pour l'enseignement et la formation ». La mise en place du GAP « Dys » constitue une réponse opérationnelle au projet de démultiplication de la formation portée par l'ENSFEA, puisque grâce à ce dispositif, environ quatre cent cinquante personnels des établissements ont été formés chaque année depuis 2010.

- **L'institut de formation de l'enseignement agricole privé (IFEAP)**

Il a pour mission principale la formation des enseignants, des cadres éducatifs et des chefs d'établissement en formation initiale et continue. Il propose pour les personnels de la communauté éducative des établissements privés du CNEAP une formation intitulée « adapter notre pédagogie pour mieux répondre aux besoins des élèves «Dys» » ainsi qu'une formation à destination des auxiliaires de vie scolaire (AVS) du réseau CNEAP. Elle a pour objectif de positionner la mission de l'AVS, de travailler sur la posture d'AVS et d'acquérir des repères sur les besoins des élèves en situation de handicap.

### • **L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)**

En tant qu'organisme de formation agréé, l'UNREP a pour mission principale la formation initiale et la formation continue des personnels des établissements de formation adhérent à l'UNREP (enseignants, formateurs, éducateurs, directeurs).

Dans sa mission d'accompagnement et de conseil, l'UNREP propose plusieurs cycles de formation de perfectionnement sur les outils de la pédagogie différenciée (intelligences multiples, cartes heuristiques...) pour permettre aux équipes d'enseignants et de formateurs de déployer des stratégies d'apprentissage innovantes et efficaces pour répondre aux besoins des élèves affectés de troubles de l'apprentissage.

### • **Le réseau des maisons familiales rurales (MFR)**

Au sein du réseau MFR sont proposées chaque année aux équipes éducatives des sessions de formations en lien avec les besoins éducatifs particuliers au centre national pédagogique et en région.

Un espace dédié d'information et de partage sera accessible début 2018 sur la plateforme collaborative des MFR.

### **La formation continue et développement des compétences/Dispositif FORMCO**

La direction générale de l'enseignement et de la recherche pilote et programme des dispositifs de formation à destination :

- des personnels des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) ;
- des agents des services déconcentrés.

Il est possible d'accéder au niveau de chaque région à toutes les actions de formation proposées, par la délégation régionale aux agents des services déconcentrés et des EPLEFPA.

Le site SAFO permet d'accéder à l'ensemble de l'offre de formation organisée par le ministère au niveau national, régional et local : <http://www.safo.chlorofil.fr/offre/noteserv.cfm>

### **Un exemple de partenariat**

Une convention entre la région Poitou-Charentes, le rectorat, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'enseignement agricole a été signée pour la période entre 2013-2016. Cette convention a permis la mise en place d'une formation régionale, relative à la scolarisation des lycéens en situation de handicap.

Ce dispositif était ouvert à des professionnels de la collectivité territoriale, de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Les frais administratifs et pédagogiques étaient pris en charge par le CNFPT. Pour les personnels de l'enseignement agricole, seuls les frais de déplacement restaient à leur charge. Les formations étaient organisées sur différents sites d'établissements des quatre départements de la région. La formation comportait six sessions.

Ce dispositif a amélioré et facilité les partenariats entre tous les acteurs institutionnels qui œuvrent pour les élèves en situation de handicap. Il permet de tisser des liens entre professionnels et de partager une culture commune.